



## ENVIRONNEMENT

*(Avis adoptés par l'Assemblée plénière du 11 février 2005)*

1. Pour répondre aux besoins d'information sur l'environnement, le Conseil incite les principaux détenteurs d'informations sur l'environnement (ministère de l'Ecologie, Ademe, services statistiques ministériels, Insee, etc.) à en faciliter l'accès à l'**Institut français de l'environnement** (Ifen) compte tenu du rôle central qui lui est désormais assigné en matière d'organisation et d'animation de la collecte et du traitement des données sur l'environnement en France.  
Cette bonne collaboration devrait permettre, en particulier dans la réponse au **règlement relatif aux statistiques sur les déchets**, de satisfaire au mieux la demande sans alourdir inutilement la charge pour les entreprises. A cet égard, les sources administratives doivent être privilégiées autant qu'il est possible.
2. Le Conseil appuie les orientations du programme de l'Ifen en faveur d'un effort accru quant à **l'exposition des populations aux risques naturels, technologiques et sanitaires et à la biodiversité**.
3. Le Conseil prend note de la mise à jour de la **base d'informations sur l'utilisation des sols** (*Corine land cover*) pour l'année 2000 et souhaite qu'il en soit fait une valorisation la plus large possible.
4. Le Conseil encourage la poursuite et l'approfondissement des travaux sur les **indicateurs de développement durable**. Il sera particulièrement attentif à la pertinence et à la robustesse des indicateurs retenus.
5. Dans le cadre de l'application de la **Directive cadre sur l'eau**, le Conseil souhaite être informé des progrès dans la mise en place du système d'information sur l'économie de l'eau. Un bilan des travaux sera présenté lors d'une prochaine réunion de la formation « environnement ».